



COMMUNE D'AUTRECHE

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 03 février 2022

L'an deux mil vingt-et-un, le 22 février à 17 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Jocelyne DEFEINGS, Maire.

Présents : Jocelyne DEFEINGS, Isabelle DUBOURG, Patrice DUBOURG, Loïc VERWAERDE, Véronique MORINEAU, Jacqueline DURAND, Philippe PEAN, Audrey GENAY GUIONNIERE, Josette BRETON.

Absents excusés : Alban LI-WOUNG-KI

Pouvoir : M. Alban LI-WOUNG-KI a donné pouvoir à M. Loïc VERWAERDE.

Le conseil municipal a élu comme secrétaire de séance : Madame Véronique MORINEAU

Rappel ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil
2. Délibération sur l'approbation des modifications statutaires de la SATESE 37
3. Délibération demande de subvention DETR 2022 pour travaux Mairie
4. Délibération demande subvention au titre des amendes de police pour effectuer travaux voirie « ralentisseur » route de Dame Marie Les Bois
5. Délibération autorisant les travaux de voiries Neuillé le Lierre et Auzouer-en-Touraine
6. Délibération autorisant les élus à effectuer des travaux ou services dans la limite du montant annuel de 16 000 € par an
7. Délibération actant la prise de rendez-vous pour dépôt (dépôt d'Autreche)
8. Questions diverses :
 - Point sur l'avancée des travaux de la Mairie et validation devis électricité
 - Information concernant le relevage des compteurs d'eau qui engendre des problèmes de facturation
 - Problème compteur d'eau – fuite
 - Information bouteille chlore – Château d'eau
 - Assainissement – financement à prévoir pour travaux ZA
 - Arrêté « entretien des trottoirs » côté des propriétaires
 - La Roue Tourangelle
 - Vesti Humanitaire – dates et horaires retenues
 - Retour sur la Lettre Autrechoise

Il a été sollicité en début de séance le rajout d'une délibération concernant l'organisation du temps de travail des agents. Cette délibération sera prise ultérieurement, il est nécessaire de prendre contact avec le Centre de Gestion afin de prendre connaissance des modalités. Les services de la Préfecture ont été informés de cette décision.

1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Les membres présents ont validé le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil (14 décembre 2021)

POUR = 10 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

2) Délibération – approbation des modifications statutaires de la SATESE 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 décembre 2020, modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021,

Vu la délibération n°2021-30 du SATESE 37, en date du 6 décembre 2021, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 16 décembre 2021,

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à la majorité des présents par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

POUR = 8 CONTRE = 1 ABSTENTION = 1

3) Délibération – demande de subvention DETR 2022 pour les travaux de la Mairie

En complément de la délibération prise le 25 janvier 2021, Madame le Maire informe les membres présents au Conseil qu'il convient de se réunir afin de prendre la délibération comme indiqué par les services de la Préfecture.

L'objectif principal de ce projet est donc de réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement du secrétariat de la Mairie.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

<u>SOURCES</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>
Fonds propres	Autofinancement	6 605.20	
Emprunts		0.00	
Sous-total autofinancement		6 605.20	
Union Européenne		0.00	
État - DETR ou DSIL	DETR (sollicitation)	9 907.79	
État - autre (à préciser)		0.00	
Conseil Régional		0.00	
Conseil Départemental		0.00	
Fonds de concours CC ou CA		0.00	
Autres (à préciser)		0.00	
Sous-total subventions publiques		9 907.79	
TOTAL H.T.		16 512.99	

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité 10 voix pour, adopte le projet et les modalités de financement, approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorise le Maire à signer tous les documents relatif à ce projet

POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

4) **Délibération – demande de subvention au titre des amendes de police**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le Conseil départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes Communes de moins de 10 000 habitants.

Pour l'année 2022, Madame le Maire propose de solliciter cette subvention pour la réalisation d'un nouvel aménagement sécurisant la circulation sur la voirie, tel qu'un ralentisseur. Celui-ci se situera sur la route de Dame Marie Les Bois (D55).

Après échange, les membres présents valident à l'unanimité (10 pour, 0 contre, 0 abstention) le projet pour l'installation d'un ralentisseur sur la D55 et autorise Madame le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police 2022 et à signer les pièces et documents s'y rapportant.

POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

5) **Délibération autorisant les travaux de voirie**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de rénover les voiries de la commune dans le respect du budget communal. Certaines voiries sont très régulièrement abîmées par la fréquentation des gros engins agricoles et des poids lourds ne respectant pas les panneaux indiquant le poids autorisé.

Deux voiries sont à rénover, cependant la commune ne pourra pas effectuer les travaux pour les deux. Il s'agit de la route de Neuillé-le-Lierre et la route d'Auzouer-en-Touraine.

La fréquentation de la route de Neuillé-le-Lierre par des cars scolaires s'avèrent plus importantes à rénover dans un premier temps.

Les membres présents valident à l'unanimité les travaux de voiries pour la route de Neuillé-le-Lierre.

Les crédits seront donc inscrits au budget communal 2022.

POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

6) **Délibération autorisant les élus à effectuer des travaux ou services dans la limite du montant annuel**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il s'avère quelquefois nécessaire en cas d'urgence ou absence des agents de faire appel à des élus qui ont une entreprise pour la réalisation des travaux ou services.

Ces travaux ou services sont plus liés aux espaces verts, la voirie et les bâtiments.

Après avoir pris renseignements, l'article 432-12 du Code pénal prévoit des exceptions pour les communes de moins de 3 500 habitants. Ainsi, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec leur commune pour :

- le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou la fourniture de services, dans la limite d'un montant annuel de 16 000 €.

Il est bien précisé aux membres du Conseil municipal, que le respect des sollicitations de 3 devis sera appliqué et qu'ils seront étudiés lors d'une séance de conseil, sauf en cas d'extrême urgence. Dans ce dernier cas, Madame le Maire informera les élus par téléphone.

Les 2 élus concernés, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Vote à la majorité, 7 voix pour, 0 voix contre, 1 voix abstention

7) Délibération actant la prise de rendez-vous pour le dépôt.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de contrôler les décharges au dépôt communal.

Madame le Maire propose que les dépôts soient interdits, sauf le dépôt de terre végétale afin de pouvoir combler un gros trou.

A ce titre, pour tous dépôts de terre végétale, les habitants de la commune d'Autrèche seulement, devront auparavant prendre rendez-vous en mairie afin de convenir d'une date et horaire afin d'y être accompagné par l'agent technique ou un élu.

Les membres présents valident à l'unanimité cette proposition :

POUR = 10

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

8) Questions diverses :

- Point sur l'avancée des travaux de la Mairie et validation devis électricité

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil que les travaux de la Mairie avancent très bien, ils pourraient être terminés d'ici fin février début mars. Elle informe le rajout d'un devis concernant l'électricité. En effet, il s'avère que le bureau du maire n'a pas de terre.

- Information concernant le relevage des compteurs d'eau qui engendre des problèmes de facturation

Lors du relevage des compteurs d'eau qui a eu lieu en octobre, il a été constaté des erreurs qui ont engendré des problèmes suite à l'envoi des factures. Les administrés concernés se verront ré éditer une facture conforme à leur consommation suite à un nouveau passage de l'agent technique pour contrôle. La nouvelle facturation devrait se faire à la mi-février.

- Problème compteur d'eau – fuite

Madame le Maire informe qu'un administré a reçu une facture d'eau importante suite à une fuite sur sa propriété.

- Information bouteille chlore – Château d'eau

Suite à un appel de Véolia, Madame le Maire informe qu'à priori les bouteilles de chlore ne font pas parti du contrat de maintenance et qu'il sera donc à la commune de prendre celle-ci en charge sur le budget eau.

- Assainissement – financement à prévoir pour travaux ZA

La communauté de communes du Castelrenaudais nous informe que la commune doit faire des travaux d'assainissement pour prévoir l'installation des deux entreprises qui vont s'installer sur la zone artisanale « Portes de Touraine ».

- Arrêté « entretien des trottoirs » côté des propriétaires

Madame le Maire informe qu'un arrêté va être pris afin de demander aux propriétaires de nettoyer leur trottoir côté de leur propriété -mur.

- La Roue Tourangelle

Le dimanche 27 mars, la Roue Tourangelle sera de passage sur la commune d'Autrèche. Les cyclistes traverseront la commune. La rue du Général de Gaulle ayant des gabions, il s'avère donc nécessaire de revoir le trajet, Madame le Maire propose qu'ils passent rue du Maréchal Leclerc. Une réunion est prévue avec les organisateurs afin de régulariser l'itinéraire.

- Vesti Humanitaire – dates et horaires retenues

Nouveau à Autrèche, l'Association Vesti Humanitaire propose de venir sur notre commune afin de proposer une vente de vêtements neufs et d'occasions ainsi que des jouets au profit de l'association Magie à l'Hôpital. La première date retenue est le 12 mars prochain de 9 heures à 17 heures au 31, rue du général de Gaulle. Les autres dates retenues sont les 9 et 30 avril ainsi que le 14 mai prochain.

- Retour sur la Lettre Autrèchoise

Madame le Maire informe qu'elle a reçu des bons retours de la Lettre Autrèchoise. Il sera proposé un prochain numéro afin de continuer d'informer la population.

- Confiture solidaire

Le 29 janvier dernier, nous avons reçu par mail de la part de l'Association Castel Renaudais Insertion un bon de commande pour l'achat de confitures solidaires de la ferme de Bellevue à Autrèche. Si vous êtes intéressés, des exemplaires du bon de commandes sont disponibles en mairie.

- Véhicule de service communal

Le véhicule communal électrique acheté en 2017 commence à avoir des problèmes de batteries. Après renseignement, il s'avère que le coût de leur changement s'élève à plus de 15 000 € HT, il est envisagé la reprise de ce véhicule pour l'achat d'un nouveau modèle thermique.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.